

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 33
Excusés : 6
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le ONZE DECEMBRE, à VINGT HEURES TRENTE, les membres du conseil municipal de la ville de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 5 décembre 2017 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Mme Monique DELESSARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. BORD - Mme VERGNAUD - M. CABUCHE - Mme LOPES –
M. BECQUART - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI –
M. TASD'HOMME - Mme MARTIN - M. GHOZELANE - Maires adjoints

M. GANDRILLE - Mme GAUTHIER - Mme DANY - M. GUILLOT –
M. MOUILLOT - Mme LESAGE - Mme TREZENTOS OLIVEIRA –
M. ROUSSEAU - M. HOUEMOND - Mme POTIN PIOT – Mme LACERDA -
Mme IKIESSIBA - M. FRISSON - M. CALVET - M. RENAUD - Mme HEUCLIN -
M. FINANCE - M. MARTIN - M. TORDJEMANN - Mme SALMIN - Mme LAIR -
M. JASPIERRE - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme MONDIERE - M. TABUY - M. POMMOT - Mme LACAZE - M. HESEL-
Mme FIUZA.

POUVOIRS :

Mme MONDIERE	à	M. TASD'HOMME
M. TABUY	à	M. GANDRILLE
M. POMMOT	à	M. RENAUD
Mme LACAZE	à	M. FINANCE

SECRETARE DE SEANCE : Brigitte VERGNAUD

Le compte rendu de la séance du 8 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Madame Delessard présente ensuite la liste des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

- 2017.10.26 Marché à procédure adaptée passée avec la société Telmedia à Avelin (59710) pour la refonte du site internet de la ville. Marché de contrat ordinaire de service d'un montant de 27 312 € TTC.
- 2017.10.26 Accord cadre de service à bons de commande passé avec la société France Loisirs Education à Paris (75001) pour l'organisation de classe de découvertes en basse et moyenne montagne (lot 1), conclu pour une période initiale de 1 an, à compter du 1^{er} février 2018 et ce jusqu'au 31 janvier 2019. Le nombre de reconduction est fixé à trois.
- 2017.10.26 Accord cadre de service à bons de commande passé avec la société Cap Monde à Louvenciennes (78430) pour l'organisation de classe de découvertes à la mer (lot 2), conclu pour une période initiale de 1 an, à compter du 1^{er} février 2018 et ce jusqu'au 31 janvier 2019. Le nombre de reconduction est fixé à trois.
- 2017.10.26 Accord cadre de service à bons de commande passé avec la société Cap Monde à Louvenciennes (78430) pour l'organisation de classe de découvertes à la campagne (lot 3), conclu pour une période initiale de 1 an, à compter du 1^{er} février 2018 et ce jusqu'au 31 janvier 2019. Le nombre de reconduction est fixé à trois.
- 2017.10.27 Marché subséquent passé avec la société Alpha TP à Brie Comte Robert (77170) pour les travaux de voirie dans diverses rues. Marché d'un montant de 158 498,02 € TTC qui prend effet à compter de sa notification. Le délai d'exécution est de 12 jours à compter de l'ordre de service prescrivant le début des travaux.
- 2017.11.07 Avenant n° 1 au marché passé pour l'assurance dommages aux biens et leurs risques annexes, passé avec la MAIF à Niort (79038). Cet avenant concerne l'assurance pour l'exposition d'œuvres d'art dont le montant est estimé à 531 450 €. Le montant de l'avenant est de 954,30 € TTC.
- 2017.11.13 Marché à procédure adaptée passé avec la société La Gourmandise Léonidas à Pontault-Combault, pour la fourniture de chocolats pour les fêtes de fin d'année 2017. Marché d'un montant de 3 201 € HT qui prend effet à sa date de notification et ce jusqu'au 31 décembre 2017.
- 2017.11.15 Contrat de cession du droit d'exploitation passé avec la compagnie Révolante à Chermignac (17460) pour la diffusion du spectacle L'Auguste et l'Auguste le 22 novembre 2017. Prix de la représentation : 200 € TTC.
- 2017.11.15 Avenant n° 1 au marché passé pour la mission d'assistant à maîtrise d'oeuvre en vue de la passation d'une DSP pour la gestion de marchés forains. Avenant relatif au transfert du marché au bénéfice du cabinet d'avocats Astoria à Paris (75002), de l'ensemble des droits et obligations résultant du marché, à compter du 1^{er} décembre 2017 et ce jusqu'au terme des prestations.
- 2017.11.17 Avenant n° 1 au marché passé pour des travaux de réhabilitation – extension de la Maison des Jeunes et de la culture Boris Vian – lot 7 : électricité. Avenant relatif à l'installation d'un dispositif de suivi photographique du chantier pendant 12 mois, enregistrement et montage vidéo. Montant de l'avenant : 6 810,30 € TTC.
- 2017.11.20 Convention passée avec la Résidence le Parc BTP pour le prêt gratuit de matériel.

2 Pertes sur créances irrécouvrables - Exercices 2010 à 2017

Après en avoir délibéré,

Par 32 VOIX POUR

Par 5 ABSTENTIONS (Mme LACAZE, M. FINANCE, M. MARTIN, M. TORDJEMANN, Mme SALMIN)

- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur de la cote concernée pour un montant total de 59 467,91 € ;

- **DIT** que la dépense sera imputée aux comptes :

6541 – Pertes sur créances irrécouvrables :

01 - Opérations non ventilables	217,29 €
251 - Restauration scolaire	22 942,15 €
255 C - Etudes surveillées	2 508,65 €
311 - Conservatoire de musique – CRC	95,00 €
321 - Médiathèque	87,00 €
421 - Centres de loisirs	11 533,21 €
64 A - Crèche familiale	6 070,01 €

6548 – Pertes sur créances éteintes :

020 - Administration générale de la Collectivité	1 623,72 €
251 - Restauration scolaire	7 389,09 €
255 C - Etudes surveillées	659,38 €
421 - Centres de loisirs	6 342,41 €

3 Provision pour risques et charges de fonctionnement courant

A - SARL Sofidas - Point S

Après en avoir délibéré,

Par 27 VOIX POUR

Par 10 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, Mme LACAZE, M. FINANCE, M. MARTIN, M. TORDJEMANN, Mme SALMIN, Mme LAIR)

- **ACCEPTE** de constituer une provision de 35 000 € pour risques d'impayés de loyers et charges dus.

- **AUTORISE** le maire à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir ;

- **DIT** que cette dépense obligatoire sera inscrite au budget sur la ligne : Fonction 01 – Chapitre 042 – Article 6817.

B – Litige M. Rodriguez Trezentos Agostinho

Après en avoir délibéré,

Par 27 VOIX POUR

Par 10 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, Mme LACAZE, M. FINANCE, M. MARTIN, M. TORDJEMANN, Mme SALMIN, Mme LAIR)

- **ACCEPTÉ** de constituer une provision de 25 000 € pour risques d'impayés ;

- **AUTORISE** le maire à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir ;

- **DIT** que cette dépense obligatoire sera inscrite au budget sur la ligne : Fonction 01 – Chapitre 042 – Article 6817.

4 Ouvertures de crédits d'investissement avant vote du Budget Primitif 2018

Après en avoir délibéré,

Par 27 VOIX POUR

Par 10 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, Mme LACAZE, M. FINANCE, M. MARTIN, M. TORDJEMANN, Mme SALMIN, Mme LAIR)

- **APPROUVE** l'inscription des crédits d'investissement ci-après, avant le vote du budget primitif 2018 ;

- **AUTORISE** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite des sommes inscrites dans le tableau ci-dessous :

Politiques publiques	Chapitre	Imputation Budgétaire	Libellé	Montant	Pour mémoire Budget 2017
Administration Générale	16	020 - 165	Dépôts et Cautionnement	3 000	
			Chapitre 16 (hors 1641) :	3 000	13 475
Administration Générale	20	020 - 202	Frais réalisation documents urbanisme	25 000	
Administration Générale	20	020 - 2031	Frais d'études	29 600	
Administration Générale	20	020 - 2051	Concessions et droits similaires	59 600	
			Chapitre 20 :	114 200	457 292
Administration Générale	21	020 - 21318	Bâtiments publics - Hôtel de ville	42 500	
Administration Générale	21	020 - 2183	Matériel de bureau et informatique	77 000	
Administration Générale	21	020 - 2184	Mobilier	49 900	
Administration Générale	21	020 - 2188	Autres immobilisations corporelles	110 000	
Administration Générale	21	020 - 21311	Hôtel de ville	80 200	
PPI - Education	21	211 - 21312	Autres bâtiments publics	20 000	
PPI - Education	21	212 - 21312	Bâtiments scolaires	289 000	
PPI - Education	21	64 - 21318	Autres bâtiments publics	20 000	
PPI - Culture	21	33 - 21318	Autres bâtiments publics	460 400	
PPI - Sport et Jeunesse	21	411 - 21318	Autres bâtiments publics	72 000	
PPI - Sport et Jeunesse	21	412 - 21318	Autres bâtiments publics	20 000	
PPI - Aménagement - Voirie	21	814 - 21534	Réseaux d'électrification	51 000	
PPI - Aménagement - Voirie	21	020 - 21578	Autre matériel et outillage de voirie	15 000	
PPI - Aménagement - Voirie	21	822 - 2151	Réseaux de voirie	600 000	
PPI - Aménagement - Voirie	21	824 - 2111	Terrains nus	12 500	
PPI - Aménagement - Voirie	21	824 - 2112	Terrains de voirie	12 500	
PPI - Aménagement - Voirie	21	020 - 2113	Terrains aménagés autres que voirie	5 000	
PPI - Aménagement - Voirie	21	824 - 2115	Terrains aménagés	12 500	
PPI - Aménagement - Voirie	21	823 - 2121	Plantations d'arbres et arbustes	3 700	
PPI - Aménagement - Voirie	21	813 - 2182	Matériel de transport	16 700	
			Chapitre 21 :	1 969 900	7 879 926
			Total général :	2 087 100	8 350 693
			Soit :	25%	du budget 2017

5 Ouvertures de crédits - Exercice 2018 - Avances sur subvention aux associations

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à verser une avance sur subvention au titre de l'exercice 2018 aux associations suivantes :

<u>Associations</u>	<u>Montant de l'avance</u>
CCAS	309 000 €
UMS – PC - Handball	177 500 €
Comité des fêtes et de Loisirs	39 250 €
Sports de haut niveau – Judo	37 500 €
Centre social et culturel	43 750 €
M.J.C – fonctionnement	32 500 €
Centre photographique d'Ile-de-France	36 250 €
Cinéma Apollo	32 000 €
U.M.S.P.C – fonctionnement	22 500 €
CASC	19 500 €
SOS Solidarité	18 750 €
Atelier la Cour carrée	17 500 €
Association portugaise culturelle & sociale/Poste directeur	11 250 €
Association portugaise culturelle & sociale	3 750 €
Institut lusophone	7 500 €
Orchestre d'harmonie	3 500 €

- **DIT** que les crédits seront repris dans les montants de subvention votés lors du budget primitif 2018.

6 Demande de subvention d'investissement auprès de la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France (DRAC) afin de financer les travaux d'amélioration technique du Centre photographique d'Ile-de-France (CPIF)

Après en avoir délibéré,

Par 32 VOIX POUR

Par 5 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, Mme LAIR)

- **AUTORISE** le maire à solliciter la Direction régionale des affaires culturelles pour la subvention maximum pouvant être allouée pour financer les travaux d'amélioration technique du Centre photographique d'Ile-de-France et à signer la convention à venir et tous les documents y afférents.

7 Mise en œuvre de la vidéo verbalisation comme moyen de lutte contre le stationnement gênant, dangereux et les infractions aux règles de circulation

Après en avoir délibéré,

Par 33 VOIX POUR

Par 2 VOIX CONTRE (M. MARTIN, Mme SALMIN)

Par 2 ABSTENTIONS (M. CALVET, Mme HEUCLIN)

- **ADOpte** la procédure de vidéo verbalisation comme moyen de lutte contre le stationnement gênant, dangereux et les infractions aux règles de circulation dans les conditions mentionnées à la délibération, à compter du 2 janvier 2018 et ce, sous réserve des autorisations de l'Etat.

- **AUTORISE** le maire à prendre les dispositions nécessaires et à signer les documents se rapportant à la mise en œuvre du dispositif et de ses protocoles d'application.

8 Convention de mise à disposition de personnel de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne vers la commune de Pontault-Combault

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de personnel de la Communauté d'agglomération de Paris - Vallée de la Marne auprès de la commune ;

- **AUTORISE** le maire à signer cette convention.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

9 Avenant n° 2 à la convention passée avec la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne pour le service commun d'Archives

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention de service commun des Archives avec les communes de Pontault-Combault et de Roissy-en-Brie à partir de l'année 2017.

- **AUTORISE** le maire a signé l'avenant n° 2 à cette convention.

10 Dossiers de la Commission Sociale Enfance

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **VALIDE** les décisions prises par les membres de la Commission Sociale Enfance sur les dossiers des familles en difficulté.

11 Règlement intérieur de la ludothèque

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la ludothèque de Pontault-Combault ;

- **AUTORISE** le maire à fixer à 20 € par personne et par an le prix de la carte d'emprunt pour les usagers extérieurs.

12 Modification du règlement intérieur du service petite enfance

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur du service petite enfance.

13 Tarification des classes de découvertes

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le dispositif des classes de découvertes à savoir participation financière de la ville à l'organisation de ces séjours à hauteur de 42 % minimum du prix de revient global, après déduction de la participation des familles, elle-même indexée sur le quotient familial en vigueur.

- **ADOPTE** la grille des tarifs ci-dessous :

Tranches QF	Taux de participation des familles	Découverte des volcans d'Auvergne et VTT	Découverte du milieu marin et Char à voile	Cirque et Magie
1	12,46 %	50,59 €	49,84 €	52,33 €
2	16,61 %	67,44 €	66,44 €	69,76 €
3	20,76 %	84,29 €	83,04 €	87,19 €
4	24,91 %	101,13 €	99,64 €	104,62 €
5	29,06 %	117,98 €	116,23 €	122,05 €
6	33,21 %	134,83 €	132,83 €	139,48 €
7	37,36 %	151,68 €	149,43 €	156,91 €
8	41,51 %	168,53 €	166,03 €	174,34 €
9	45,66 %	185,38 €	182,63 €	191,77 €
10	49,81 %	202,23 €	199,23 €	209,20 €
11	53,97 %	219,12 €	215,87 €	226,67 €
12	55,04 %	223,46 €	220,15 €	231,17 €
13	57,07 %	231,70 €	228,27 €	239,69 €
14	58,00 %	235,48 €	231,99 €	243,60 €

½ tarif pour le deuxième enfant

14 Tarification des classes à thème

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE**, dans le cadre de la mise en place de classes à thème pour 2 classes de CM2 de l'école Jacques Prévert, la tarification famille, ci-dessous :

TRANCHE	POURCENTAGE	TARIF FAMILLE
1	12.46	12.46 €
2	16.61	16.61 €
3	20.76	20.76 €
4	24.91	24.91 €
5	29.06	29.06 €
6	33.21	33.21 €
7	37.36	37.36 €
8	41.51	41.51 €
9	45.66	45.66 €
10	49.81	49.81 €
11	53.96	53.96 €

12	55.04	55.04 €
13	57.07	57.07 €
14	58.00	58.00 €

- **AUTORISE** le maire à signer le contrat de prestation.

15 Modification de la sectorisation scolaire

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **ADOpte** la révision du périmètre scolaire pour la rentrée scolaire 2018-2019, tel que définit ci-dessous :

. La rue des Chardons - des n° 29 (A et B) et 46 - (anciennement secteur Barberet /Granet) dépendra du secteur de l'école Aimé Césaire.

16 Appel à projets "accès à tous, pour tous et avec tous"

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à verser dans le cadre de l'appel à projets une subvention de :

- 3 000 € à la MJC Boris Vian ;
- 700 € à l'Atelier de la Cour carrée

17 Convention à passer avec les villes de Servon et Chevry-Cossigny pour l'achat de matériel pour la psychologue scolaire de circonscription

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec les villes de Servon et Chevry-Cossigny pour l'achat de matériel pour la psychologue scolaire de circonscription et à engager les frais pour l'ensemble des communes.

18 Adhésion à l'association e-Enfance

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer l'adhésion à l'association e-Enfance pour un montant de 50 € par an (année scolaire).

19 Mandat de gestion avec 3 moulins habitat pour la gestion de logements conventionnés

Après en avoir délibéré,

Par 34 VOIX POUR

Par 3 ABSTENTIONS (Mme LACAZE, M. FINANCE, M. TORDJEMANN)

- **AUTORISE** le maire à signer avec Trois Moulins Habitat un mandat de gestion pour les 19 logements appartenant au parc privé de la ville pour une rémunération annuelle de 6 % des produits encaissés, soit un montant estimatif de 4 400 €.

20 Organisation des rythmes scolaires

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la proposition de soumettre aux conseils d'école pour avis, puis à l'inspection d'académie une proposition d'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours d'enseignement pour la rentrée scolaire 2018.

21 Autorisation donnée au maire de déposer une demande de déclaration préalable de coupe et d'abattage d'arbres

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à déposer une demande de déclaration préalable de coupe et d'abattage d'arbres sur le site du parc de l'Hôtel de ville.

22 Révision du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **TIRE** le bilan, annexé à la délibération, de la concertation menée dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme ;

- **DIT** que le bilan de la concertation est consultable à l'accueil de la Direction de l'urbanisme et de l'aménagement, ainsi que sur le site internet de la ville ;

- **PRECISE** que la délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Pontault-Combault.

23 Révision du Plan local d'urbanisme - Arrêt du projet de PLU

Après en avoir délibéré,

Par 27 VOIX POUR

Par 10 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, Mme LACAZE, M. FINANCE, M. MARTIN, M. TORDJEMANN, Mme SALMIN, Mme LAIR)

- **ARRETE** le projet de Plan local d'urbanisme (PLU) tel qu'il est annexé à la délibération ;

- **PRECISE** que le projet de PLU arrêté sera communiqué pour avis :

- aux personnes publiques associées à son élaboration, à la Préfète du Département en tant qu'autorité environnementale,
- au président de la Commission Départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- ainsi qu'aux personnes ayant souhaité être consultées en application des articles L 153-16 et -17 du code de l'urbanisme ;

- **PRECISE** que la délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Pontault-Combault.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.



Monique Delessard
Maire de Pontault-Combault
Conseillère départementale

Monique Delessard
10